Ville d'Ussel

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

ARRETE MUNICIPAL n° A20250630-283

Service	Service Sports – Agenda 21 – Citoyenneté - Tourisme
Type	Interdiction de baignade sur la plage de Ponty

Matière	6.1	Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale
Objet	**Interdiction de baignade et d'activités nautiques sur le plan d'eau de Ponty**	
Date	**Du lundi 30 juin 2025 au mardi 30 juin 2026**	
Lieu	**Lac de Ponty**	

Le Maire d'Ussel,

-Vu le Code de la santé publique et notamment le chapitre III-I du Titre premier du Livre premier relatif aux piscines et baignades ;

-Vu la loi du 16 décembre 1964, relative à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution et notamment son article 2 ;

-Vu le décret du 7 avril 1981, modifié par le décret du 20 septembre 1991, fixant les normes d'hygiène et de sécurité applicables aux piscines et baignades aménagées ;

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212-2 et L 2121-4, relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de sécurité et d'hygiène ;

-Vu l'arrêté n°20250627-281 en date du 27 juin 2025 ;

Considérant que la salubrité des eaux de baignade sur ce site n'est pas assurée ;

Arrête,

Article 1 : **L'article 1 de l'arrêté n° 20250627-281 en date du 27 juin 2025 est modifié comme suit :**

La baignade et les activités nautiques sont interdites sur le plan d'eau de PONTY à partir du lundi 30 juin 2025 jusqu'au mardi 30 juin 2026.

Article 2 : Des panneaux signalant cette interdiction seront apposés à hauteur d'homme au droit de la plage.

Article 3 : Monsieur le Sous-préfet d'Ussel, Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur du Pôle Aménagement, Madame la Responsable du service Sports – Agenda 21 – Citoyenneté - Tourisme de la Ville d'Ussel sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ussel, le 30 juin 2025

MAIRIE D'USSEL (CORREZE)

Pour Le Maire absent,
Le 1er Adjoint

Jean-Pierre GUITARD

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20250630-A20250630-283-AR
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025
Mis en ligne le :01/07/2025